

Avignon, le 16 décembre 2013

**Pôle Académique du
DNB**

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale
chargés de circonscription

**Division des Examens et
Concours**

Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 52
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Candidature aux épreuves du CAPA-SH – session 2014

Références : - Décret N° 2004-13 du 5 janvier 2004
- Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 (BOEN spécial n°4 du 26 février 2004)
portant création et organisation du CAPA-SH

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le registre des inscriptions aux épreuves du CAPA-SH
sera ouvert :

du lundi 16 décembre 2013 au vendredi 31 janvier 2014

(cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription au CAPA-SH à la direction académique, bureau 114, ou en faire la demande par mel à l'adresse suivante : edwina.demogue@ac-aix-marseille.fr

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription

Tout dossier expédié par voie postale (l'envoi en recommandé simple est conseillé) devra l'être avant **le 31 janvier 2014**.

Les candidats le rempliront avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se dérouleront les épreuves.

- la photocopie de l'arrêté de titularisation pour les professeurs des écoles de l'enseignement public,

- la photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Pour les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH et souhaitant changer d'option, il conviendra de joindre la photocopie du diplôme.

IV / Dépôt des mémoires et épreuves :

La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 5 exemplaires) auprès de la division des examens et concours de la direction académique de Vaucluse est fixée au lundi 5 mai 2014 dernier délai.

Les épreuves auront lieu à partir du mardi 20 mai 2014.



Dominique BECK